

AG du 7 juin 2025

Présentation du projet d'AMO pour les Berlières 2 à Matour : Résolution n°5

Sur une parcelle de la zone d'activité des Berlières 2, à Matour (71520), nous envisageons la création d'un champ photovoltaïque au sol. (voir plus bas pour les détails du projet lui même) Cette parcelle nous a été proposée par la commune. Nous avons établi une proposition et la commune après un appel à manifestation d'intérêt nous a attribué le projet.

Avant de proposer à l'AG d'investir dans ce champ photovoltaïque, nous devons mener une étude technico-économique détaillée de l'ensemble du projet.

Cette analyse détaillée peut conduire à la décision d'investir ou pas.

Ne disposant pas des ressources ni de la compétence fine nécessaire, nous proposons de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Pour cela nous recherchons un bureau d'étude spécialisé qui nous rendrait un rapport permettant de décider d'investir, ou pas.

Si nous décidons de ne pas investir, le montant de cette étude d'AMO serait perdu : c'est une des composantes du capital risque inhérent à tout projet.

Nous estimons le coût de cette mission d'AMO à 10.000 € maximum.

Livrables de l'étude d'AMO : nous demandons un Avant projet détaillé :

- description détaillée des solutions PV envisagées
- un dimensionnement précis de l'implantation
- un descriptif précis des solutions techniques : surfaces de panneaux, implantation, structures, ancrages, raccordement
- estimation du coût des travaux
- estimation des charges d'exploitation (entretien, maintenance, nettoyage)
- planning prévisionnel des travaux

C'est ce montant que nous demandons à l'Assemblée Générale d'approuver.

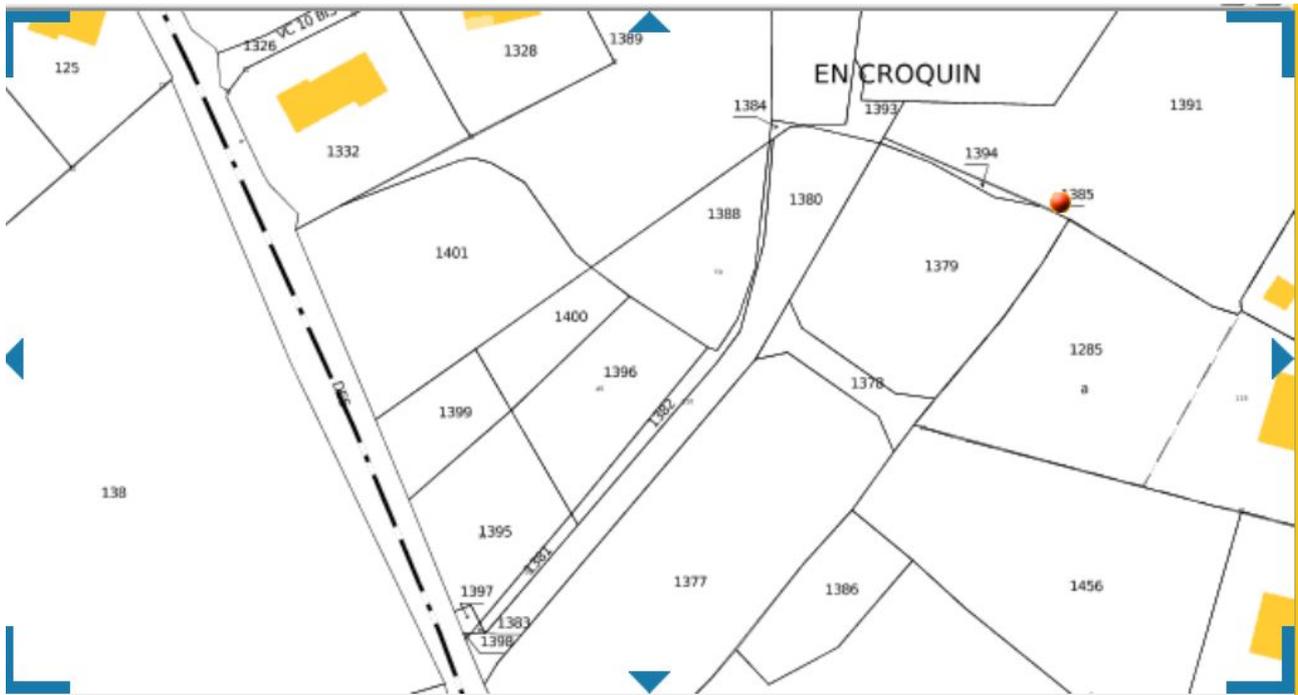
Ci dessous quelques informations sur le projet de parc au sol Berlières 2 à Matour

Au nord de la zone d'activité des Berlières 2

Section A ; Parcelle 1401 et partiellement 1389

Le poste de distribution ENEDIS se trouve à 45m de la parcelle.

Un réseau public d'eau incendie est réparti sur la zone d'activité des Berlières 2, depuis la création de la zone d'activité.



Statut urbanisme : terrain en ZAC

Implantation envisageable montrant les éléments suivants :

- les tables sur les parcelles envisagées,
- les voies de circulation internes en amont du champ (circulation lourde) et en aval du champ (circulation piétons), connectées à la voie communale appelée rue des Verchères
- les deux bâtiments récemment construits sur les parcelles en aval du champ (un talus se trouve à la limite entre le champ et les parcelles voisines)

